

ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE CHARENTE

2020 2021 2022

porteur de l'action

Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication			58%
Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente			80%
Disposition A1 :	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition A2 :	Animer la mise en œuvre du SAGE		Structure porteuse du SAGE
Disposition A3 :	Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer		EPTB Charente
Disposition A4 :	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente		Structure porteuse du SAGE
Disposition A5 :	Organiser l'inter-SAGE		Structure porteuse du SAGE
Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin			40%
Disposition A6 :	Contribuer à orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente		Région Nouvelle-Aquitaine
Disposition A7 :	Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme		Structure porteuse du SAGE
Disposition A8 :	Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques		Organisations professionnelles (CCI, CMétiers, etc.)
Disposition A9 :	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire		Structure porteuse du SAGE
Disposition A10 :	Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire		Structure porteuse du SAGE
Objectif n°3 : Améliorer la connaissance			50%
Disposition A11 :	Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion		Structure porteuse du SAGE
Disposition A12 :	Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les pistes d'adaptation possibles sur le bassin		EPTB Charente

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants			45%
Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants			58%
Disposition B13 :	Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager		Structure porteuse du SAGE
Disposition B14 :	Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B15 :	Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B16 :	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B17 :	Organiser entre acteurs la veille foncière sur les secteurs à enjeux		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B18 :	Développer la maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural			17%
Disposition B19 :	Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action		Porteurs de programmes d'actions
Disposition B20 :	Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles		Organisations professionnelles agricoles
Disposition B21 :	Favoriser l'infiltration des eaux au niveau du réseau hydrographique		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°6 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain			50%
Disposition B22 :	Réaliser un inventaire patrimonial et identifier les secteurs de dysfonctionnement liés aux eaux pluviales		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B23 :	Promouvoir les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales		Aménageurs publics ou privés

Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques			53%
Objectif n°7 : Protéger et restaurer les zones humides			67%
Disposition C24 :	Coordonner les inventaires des zones humides		Structure porteuse du SAGE
Disposition C25 :	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C26 :	Engager des actions de restauration de zones humides		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique			67%
Disposition C27 :	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin		Structure porteuse du SAGE
Disposition C28 :	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C29 :	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau		Propriétaires et gestionnaires de forêts riveraines des cours d'eau et
Objectif n°9 : Restaurer le réseau hydrographique			50%
Disposition C30 :	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C31 :	Préserver la continuité écologique sur l'ensemble des secteurs à enjeux du réseau hydrographique présentant un intérêt particulier au regard de leur état fonctionnel		Etat
Disposition C32 :	Restaurer la continuité écologique		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau			25%
Disposition C33 :	Limiter la création de plans d'eau		Etat
Disposition C34 :	Gérer les plans d'eau		Etat
Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétro-littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche			50%
Disposition C35 :	Respecter les objectifs de gestion de l'estuaire de la Charente, des marais rétro-littoraux et de la mer du pertuis d'Antioche		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C36 :	Améliorer la connaissance des marais rétro-littoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce dans la gestion globale		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C37 :	Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétro-littoraux, des milieux estuariens et marins		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C38 :	Etudier le devenir des digues n'entrant pas dans un système d'endiguement		Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation D : Prévention des inondations			67%
Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation			80%
Disposition D39 :	Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersion marine		EPTB Charente
Disposition D40 :	Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique		EPTB Charente
Disposition D41 :	Favoriser la création de sites de sur-inondation		EPTB Charente
Disposition D42 :	Informier, sensibiliser et développer la culture du risque inondation		EPTB Charente
Disposition D43 :	Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine			50%
Disposition D44 :	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues		Collectivités territoriales, groupements compétents

Description saisie valeurs avancement	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Disposition D45 :	Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition D46 :	Protéger les zones de submersions marines via les documents d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition D47 :	Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétro littoraux		Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage 47%

Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages		40%	
Disposition E48 :	Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements		Structure porteuse du SAGE
Disposition E49 :	Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente		EPTB Charente
Disposition E50 :	Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente		Etat
Disposition E51 :	Compléter les connaissances sur les relations nappes/rivières		EPTB Charente
Disposition E52 :	Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel		EPTB Charente
Disposition E53 :	Proposer des Débits Minimums Biologiques		EPTB Charente
Disposition E54 :	Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés		EPTB Charente
Disposition E55 :	Analyser les volumes prélevables pour l'irrigation		Etat, EPTB Charente
Disposition E56 :	Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines		Etat
Disposition E57 :	Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes		Collectivités territoriales, groupements compétents ou OUGC
Objectif n°15 : Maîtriser les demandes en eau		60%	
Disposition E58 :	Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable		Etat
Disposition E59 :	Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles		Porteurs de projets de territoire
Disposition E60 :	Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition E61 :	Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition E62 :	Adapter et étendre le conseil et les suivis agronomiques et socio-économiques pour une agriculture en adéquation avec la ressource hydrique disponible		Organisations professionnelles agricoles
Objectif n°16 : Optimiser la répartition quantitative de la ressource		50%	
Disposition E63 :	Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban		EPTB Charente
Disposition E64 :	Coordonner les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin		OUGC
Disposition E65 :	Encadrer et accompagner les Projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif		Porteurs de projets de territoire

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants 43%

Objectif n°17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau		40%	
Disposition F66 :	Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F67 :	Animer un réseau des porteurs de programmes d'actions		Structure porteuse du SAGE
Disposition F68 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux industriels et artisans pour réduire les pollutions		Organisations professionnelles industrielles et artisans
Disposition F69 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux établissements viti-vinicoles pour réduire les pollutions		Organisations professionnelles viti-vinicoles
Disposition F70 :	Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente		EPTB Charente
Objectif n°18 : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricoles		50%	
Disposition F71 :	Pérenniser et renforcer le cadre de concertation entre porteurs de programme d'actions et la profession agricole		Structure porteuse du SAGE
Disposition F72 :	Accompagner le développement des filières de productions agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants		Organisations professionnelles industrielles
Disposition F73 :	Adapter et promouvoir le conseil auprès des agriculteurs intégrant les enjeux de l'eau		Porteurs de programmes d'actions
Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole		44%	
Disposition F74 :	Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F75 :	Identifier des zones à enjeu environnemental		Structure porteuse du SAGE
Disposition F76 :	Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif prioritairement sur les zones à enjeu sanitaire ou environnemental		SPANC
Disposition F77 :	Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec leurs incidences sur les milieux récepteurs		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F78 :	Organiser une gestion patrimoniale des réseaux de collecte des systèmes d'assainissement collectif		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F79 :	Identifier et traiter les points à risque de pollutions industrielles		Etat
Disposition F80 :	Réduire les pollutions portuaires et nautiques		Gestionnaire des ports
Disposition F81 :	Etablir des profils de vulnérabilité sur les secteurs ciblés de zones à enjeux		Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques		40%	
Disposition F82 :	Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente		Structure porteuse du SAGE
Disposition F83 :	Caractériser l'eutrophisation cotière		PNM
Disposition F84 :	Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente		Structure porteuse du SAGE
Disposition F85 :	Coordonner le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien		Département Charente-Maritime
Disposition F86 :	Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens		Structure porteuse du SAGE et ARS

Description saisie valeurs avancement	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre